

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 26 mars 2013 de 19 h 30 à 22 h 05 au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Jeannine L.-Mercier
Francine Lehouillier
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Normand Caron
Romain de la Durantaye
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Germain Pelletier
Gérald Roy
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire

M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général intérimaire

Sont absents: M^{me} Sylvie Blouin
M. Claude Daigle
M. Jocelyn Carrier, directeur général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-03-26-01

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Rino Beaulieu et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Le point 5.9 et le point 7.15 seront traités avant le point 5.1
- Le point 5.12 est ajouté : *Projet climatisation au CFP de l'Envolée.*

CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
 Séance ordinaire du **mardi 26 mars 2013 à 19 h 30**
 au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013 ET DE SON AJOURNEMENT LE 12 MARS 2013**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1- ...
 - 4.2- ...
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Profil de compétence et d'expérience du directeur général
 - 5.2- Motion de félicitations : Audrey Moreau
 - 5.3- Orientation pour atteindre l'équilibre budgétaire
 - 5.4- Projet de cession de lot – réfection du chemin Saint-Marc de Saint-Anselme
 - 5.5- Projet d'aménagement d'une surface multifonctionnelle sur le lot 2613892
 - 5.6- Sommet des parlements étudiants : motions de félicitations
 - 5.7- Formation sur les médias sociaux – 2 mai à Lac-Etchemin
 - 5.8- Dénonciation des compressions budgétaires
 - 5.9- Projet de règles budgétaires des écoles pour l'année scolaire 2013-2014
 - 5.10- Poste de directeur général
 - 5.11- Amendements de la convention collective locale du personnel enseignant
 - 5.12- Projet climatisation du CFP de l'Envolée
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.2.1- Formation des conducteurs : Loi 56
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
 - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Activité Reconnaissance des bénévoles Bellechassois
 - 7.2- Lettre de M^{me} France Vigneault, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MELS
 - 7.3- Souper annuel de l'Entraide Pascal-Taché
 - 7.4- Lettre de M. Laurent Lampron, directeur général de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)
 - 7.5- Lettre de M. Bernard Matte, sous-ministre du MELS
 - 7.6- Taux officiel de décrochage pour 2010-2011
 - 7.7- Concours du député M. Norbert Morin : *Exprime ton idée au député*
 - 7.8- Lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS
 - 7.9- Lettre de M. Éric Bergeron, directeur général des relations du travail, MELS
 - 7.10- Congrès 2013 – Dîner reconnaissance
 - 7.11- Lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS
 - 7.14- Situation de l'école des Échos-de-la-Forêt
 - 7.15- Rapport sur les frais chargés aux parents
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
 - 8.1- ...
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
 - 9.1- ...
 - 9.2- ...
- 10.- **DOCUMENTATION**
 - 10.1- ...
 - 10.2- ...
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 11.1- ...
 - 11.2- ...
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013 ET DE SON AJOURNEMENT LE 12 MARS 2013**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-03-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2013 et de son ajournement du 12 mars 2013;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2013 et de son ajournement du 12 mars 2013 soit adopté en y intégrant un suivi de la rencontre de parents du 2 avril au sujet de la situation de l'école Provencher et tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Profil de compétence et d'expérience du directeur général**

Le président, M. Alain Grenier, présente les grandes lignes du document et ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les enjeux liés au renouvellement de la gouvernance des commissions scolaires;

ATTENDU le plan d'action local pour le renouvellement de la gouvernance de la commission scolaire;

ATTENDU les avis documentés au regard de l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience du directeur général d'une commission scolaire;

ATTENDU les travaux du comité des ressources humaines créé en application de l'article 193.1 de la Loi;

ATTENDU la recommandation du comité;

CC-13-03-26-03

En conséquence **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le Conseil des commissaires adopte le document intitulé « Profil de compétence et d'expérience du directeur général » à la commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.2- **Motion de félicitations de Madame Audrey Moreau**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la tenue du programme Forces Avenir, pour reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant;

ATTENDU la nomination d'une lauréate pour la semaine du 4 mars 2013, dans la catégorie Élève persévérant;

ATTENDU la nomination d'Audrey Moreau, de l'école secondaire de Saint-Charles, à ce titre;

ATTENDU QU'Audrey Moreau a reçu cette mention grâce à ses efforts et à sa persévérance scolaire exemplaires;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire de Saint-Charles et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-03-26-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Marie-Line Comeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit d'Audrey Moreau;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Audrey Moreau.

Adopté.-

5.3- Orientation pour atteindre l'équilibre budgétaire

Le président, M. Alain Grenier, présente les trois scénarios envisageables en vue de l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU les nouvelles compressions de 200 M\$ en année scolaire imposées à l'ensemble des commissions scolaires;

ATTENDU la décision gouvernementale de réduire de 50 % l'aide additionnelle pour atténuer l'impact de la hausse de la valeur foncière des immeubles sur le compte de taxes de chacun des contribuables;

ATTENDU QUE cette décision gouvernementale se traduit par une compression de 2,26 M\$ pour notre commission scolaire;

ATTENDU QUE ces nouvelles compressions s'ajoutent à celles récurrentes pour un total de 4,36 M\$;

ATTENDU QUE l'ajout des nouvelles annonces amènerait le niveau de compressions à une somme cumulative sur une période de deux ans de 6,46 M\$;

ATTENDU l'impossibilité de garantir la qualité des services à l'élève en effectuant des compressions de cette ampleur;

CC-13-03-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud absorbe pour l'année scolaire 2013-2014 la première partie des compressions budgétaires pour une somme de 2,1 M\$ en puisant à même ses ressources et ses services;

QUE la seconde partie des compressions émanant directement de la décision gouvernementale de réduire de 50 % le soutien au contribuable quant aux coûts supplémentaires générés par la hausse des valeurs foncières soit appliquée sur le compte de taxes du contribuable.

Adopté.-

5.4- Projet de cession de lot-réfection du chemin Saint-Marc de Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Anselme souhaite procéder à la réfection du chemin St-Marc;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce projet de réfection, la Municipalité prévoit aménager un trottoir ainsi qu'une piste cyclable afin de permettre aux usagers d'avoir accès au terrain des loisirs en toute sécurité;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité a besoin que la commission scolaire de la Côte-du-Sud lui cède une parcelle de terrain parallèle au chemin St-Marc correspondant à un rectangle de 37 mètres de long par 4 mètres de large, partie du lot # 5 173 696;

ATTENDU QU'en échange de cette parcelle de terrain, la Municipalité est disposée à procéder à la pose de trois (3) entrées de service en bordure du chemin St-Marc pour desservir le lot #5 173 696, propriété de la commission scolaire;

CC-13-03-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud cède la parcelle de terrain d'une superficie de 148 mètres carrés du lot # 5 173 696 à la Municipalité de Saint-Anselme;

QU'en échange de cette superficie, la Municipalité procédera, à ses frais, à la pose de trois (3) entrées de service (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial) en bordure du chemin St-Marc afin de desservir le terrain de la Commission scolaire;

QUE la Municipalité procédera, à ses frais, à l'arpentage, au cadastre du lot visé ainsi qu'à l'enregistrement du titre de propriété;

QUE le président, Monsieur Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, Monsieur André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.5- Projet d'aménagement d'une surface multifonctionnelle sur le lot 2613892

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU QUE la Ville de Montmagny a été sélectionnée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour doter la ville d'une surface sportive multifonctionnelle, dédiée notamment au dek hockey et au basketball, et ce, sur l'emplacement de la patinoire extérieure aménagée sur le lot en titre;

ATTENDU QUE ce lot fait l'objet d'un bail emphytéose daté du 7 novembre 1983 entre la Ville de Montmagny et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE selon l'acte notarié, la Ville de Montmagny doit obtenir un consentement écrit de la part de la Commission scolaire pour cette nouvelle construction;

CC-13-03-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorise la Ville de Montmagny à construire et aménager à ses frais cette nouvelle surface sur le lot 2 613 892;

QUE le président, Monsieur Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, Monsieur André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.6 Sommet des parlements étudiants : motions de félicitations

La vice-présidente, M^{me} Jeannine L.-Mercier, présente ces projets de résolutions:

Monsieur Alain Grenier (1)

ATTENDU la tenue du premier Sommet des parlements étudiants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, le 14 mars dernier;

ATTENDU l'implication de monsieur Alain Grenier, président de la commission scolaire, en tant qu'instigateur du projet;

ATTENDU le rôle d'animateur que monsieur Grenier a tenu pendant le Sommet;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant l'événement;

ATTENDU les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-03-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Alain Grenier;

QUE la vice-présidente de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Alain Grenier.

Adopté.-

Comité organisateur (2)

ATTENDU la tenue du premier Sommet des parlements étudiants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, le 14 mars dernier;

ATTENDU l'implication de chacun des membres dans l'organisation du Sommet des parlements, soit Josée Demers, Patrick Gagnon, Alain Grenier, Isabelle L'Arrivée-Lavoie, Cynthia Lavoie, Caroline Marchand, Serge Mathurin, Brigitte Messervier, Martin Picard et Chantal Rioux;

ATTENDU le bon déroulement et le succès du Sommet des parlements étudiants;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant l'événement;

ATTENDU les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-03-23-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des membres du comité organisateur;

QUE la vice-présidente de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à chacun des membres du comité organisateur du Sommet des parlements.

Adopté.-

Madame Cynthia Lavoie (3)

ATTENDU la tenue du premier Sommet des parlements étudiants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, le 14 mars dernier;

ATTENDU l'implication de madame Cynthia Lavoie dans l'organisation du Sommet des parlements;

ATTENDU les mesures qu'elle a entreprises afin de permettre la tenue du Sommet au sein de son école;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant l'événement;

ATTENDU les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-03-23-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Cynthia Lavoie;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Cynthia Lavoie.

Adopté.-

5.7- Formation sur les médias sociaux—2 mai à Lac-Etchemin

Le président, M. Alain Grenier, informe les commissaires de l'offre d'une formation sur les médias sociaux qui précèdera la soirée annuelle du Regroupement des commissions scolaires de la Chaudière-Appalaches. Les noms des personnes intéressées sont recueillis séance tenante.

5.8- Dénonciation des compressions budgétaires

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU l'importance des compressions annoncées pour le réseau de l'éducation publique, soit 200 millions de dollars en année scolaire, au budget 2013-2014, qui s'ajoutent aux compressions imposées depuis trois ans, totalisant un demi-milliard de dollars;

ATTENDU QUE la mesure de financement introduite à l'automne 2006 visant à limiter l'augmentation du compte de taxes des contribuables pour atténuer les conséquences de la hausse des évaluations foncières est diminuée de 50 %;

ATTENDU QUE cette diminution constitue une perte financière de 2,26 M\$ pour la commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE cette perte ne constitue que 50 % des compressions globales auxquelles nous sommes confrontés pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QU'en diminuant de 50 % cette mesure d'aide, le gouvernement du Québec contraint la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à récupérer auprès des contribuables un montant de 2,26 M\$, ce qui aura pour effet de modifier le solde à payer;

CC-13-03-26-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Sylvie Jalbert et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE dénoncer les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires, compressions qui s'ajoutent à celles imposées au cours des dernières années;

DE demander au gouvernement du Québec d'annuler la mesure de compressions budgétaires imposées pour 2013-2014 au réseau d'éducation publique considérant qu'aucun effort n'est demandé au réseau privé;

DE demander au gouvernement du Québec d'assumer le poids de ses décisions en évitant de faire porter aux commissions scolaires la responsabilité de la diminution de cette aide aux contribuables;

DE demander au gouvernement du Québec de conclure un pacte fiscal spécifique avec les commissions scolaires;

DE transmettre la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre des Finances, aux députés de la région et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté.-

5.9- Projet de règles budgétaires des écoles pour l'année scolaire 2013-2014
(invité madame Annie Ménard)

Madame Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente une synthèse de ces règles à la suite de quoi le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs, les principes de cette répartition;

ATTENDU l'orientation de décentralisation adoptée par le conseil des commissaires;

ATTENDU l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire;

CC-13-03-26-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires adopte les règles budgétaires des écoles telles que rédigées au document « **RÈGLES BUDGÉTAIRES DES ÉCOLES – SECTEUR DES JEUNES** » : année scolaire 2013-2014.

QUE ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution CC-12-03-27-06 soit abrogée et que mention soit faite en marge du livre des délibérations.

Adopté.-

5.10- Poste de directeur général

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU QUE le directeur général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Jocelyn Carrier nous a avisés qu'il prendra sa retraite le 5 septembre 2013;

ATTENDU QUE monsieur Carrier pourra agir, selon son intention, à titre de conseiller-cadre à compter du 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU le profil de compétences du directeur général adopté par le conseil des commissaires;

ATTENDU les avantages d'une prise en charge la plus efficiente possible des orientations, stratégies et décisions pour l'avenir de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-03-26-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur Jocelyn Carrier soit réaffecté à titre de conseiller-cadre le 1^{er} juillet 2013;

QUE monsieur André Chamard soit nommé directeur général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Adopté.-

5.11- Amendement de la convention collective du personnel enseignant

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU la Loi sur les régimes de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (ch. R-8.2, L.R.Q.);

ATTENDU les modifications à la convention nationale des enseignants 2010-2015;

ATTENDU l'article 259 du Règlement de la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU les dispositions convenues entre les représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et ceux du Syndicat du personnel enseignant dans le cadre du renouvellement de l'entente locale.

CC-13-03-26-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Romain de la Durantaye et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Conseil des commissaires adopte l'entente locale et les arrangements locaux convenus avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le Syndicat du personnel enseignant (SECS-CSQ);

QUE le Conseil des commissaires autorise les représentants de la commission à procéder à la signature des textes.

Adopté.-

5.12- Projet climatisation du CPF de l'Envolée

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU les besoins manifestés par le centre de formation professionnelle de l'Envolée auprès du Service des ressources matérielles quant à la climatisation des classes et des bureaux afférents du département de pâtisserie de restauration contemporaine;

ATTENDU l'étude conceptuelle en mécanique/électricité/travaux généraux réalisée par une firme professionnelle;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et du comité de vérification;

ATTENDU la nécessité de vérifier le nombre d'élèves inscrits en pâtisserie de restauration contemporaine;

CC-13-03-26-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le projet de climatisation reçoive l'aval du Conseil;

QU'une vérification de la clientèle soit effectuée préalablement à l'acceptation finale du projet.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Madame Amélie Pelletier, commissaire, présente le compte rendu de la rencontre du comité de parents tenue le 11 février 2013.

6.2- Comité consultatif du transport

6.2.1 Formation des conducteurs : Loi 56

Monsieur Alain Grenier, président, présente le projet d'une formation offerte aux conducteurs de véhicules scolaires en lien avec la Loi 56 sur l'intimidation et la violence. Monsieur Normand Caron, commissaire, souligne la qualité de la formation pour avoir participé à une soirée.

6.3- Comité EHDAA

Aucun sujet à ce point.

6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion

Aucun sujet à ce point.

6.5- **Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement**

Aucun sujet à ce point.

7. **INFORMATIONS**

7.1- **Activité Reconnaissance des bénévoles Bellechassois**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du comité organisateur de la 4e édition de l'Activité Reconnaissance des bénévoles Bellechassois nous sollicitant à titre de partenaire financier.

7.2- **Lettre de Mme France Vigneault, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MELS**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de Mme France Vigneault, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, nous allouant, pour l'année scolaire 2011-2012, un montant de 2 500 \$ pour l'achat de costumes et de 2 000 \$ pour la rémunération des entraîneurs.

7.3- **Souper annuel de l'Entraide Pascal-Taché**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de l'Entraide Pascal-Taché relative à une invitation à participer au souper annuel qui se tiendra le 28 avril prochain. M^{mes} Nathalie Côté, Sylvie Jalbert et Amélie Pelletier y participeront.

7.4- **Lettre de M. Laurent Lampron, directeur général de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Laurent Lampron, directeur général de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches ayant pour objet l'entente spécifique de régionalisation de l'immigration dans la Chaudière-Appalaches.

7.5- **Lettre de M. Bernard Matte, sous-ministre du MELS**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Bernard Matte, sous-ministre du MELS ayant pour objet la mise en place des classes de maternelle 4 ans à temps plein pour l'année scolaire 2013-2014.

7.6- **Taux officiel de décrochage pour 2010-2011**

Le président, M. Alain Grenier, présente le tableau qui indique le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel), parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par réseau d'enseignement et par commission scolaire, 2010-2011. Avec un taux de 11%, la commission scolaire de la Côte-du-Sud se maintient dans le peloton de tête.

7.7- **Concours du député M. Norbert Morin : *Exprime ton idée au député***

Le président, M. Alain Grenier, présente le communiqué de presse lançant le concours *Exprime ton idée au député*.

7.8- **Lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS, au sujet de l'enseignement intensif de l'anglais en 6^e année du primaire.

7.9- **Lettre de M. Éric Bergeron, directeur général des relations du travail, MELS**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Éric Bergeron, directeur général des relations du travail du MELS, accusant réception de notre plan de réduction de la taille des effectifs dans le cadre des modalités de suivi prévues aux lignes directrices en lien avec la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Loi

7.10- Congrès 2013—Dîner reconnaissance

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Paquerette Gagnon, directrice générale de la FCSQ, qui apporte certaines précisions concernant le dîner-reconnaissance prévue dans le cadre du Congrès 2013.

7.11- Lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS, nous accordant une dérogation à l'égard de l'horaire officiel de la passation des épreuves ministérielles pour les élèves de la Marelle.

7.12- Lettre de M^{me} Nicole Lemieux, sous-ministre adjointe du MELS

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Nicole Lemieux, sous-ministre adjointe du MELS, qui nous informe de la transmission, aux médias qui en ont fait la demande, des taux de sortie sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) pour les écoles publiques et les établissements privés en 2010-2011.

7.13- Soirée annuelle du Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches—2 mai 2013

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Charles-Henri Lecours, président de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin, nous invitant à la soirée annuelle du Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches.

7.14- Situation de l'école des Échos-de-la-Forêt

Le fait que des parents aient inscrit leurs enfants ailleurs dans un autre établissement place l'école en transition en 2013-2014 conformément à la politique de maintien ou de fermeture des écoles avec possibilité de fermeture au 30 juin 2014.

7.15- Rapport sur les frais chargés aux parents

Le directeur général intérimaire, M. André Chamard, fait état d'une analyse des frais chargés aux parents au regard de la Loi sur l'instruction publique. Les résultats de cette analyse ont été présentés au comité de vérification. Ils seront présentés aux gestionnaires en vue d'identifier les correctifs permettant de mieux se conformer aux prescriptions de la Loi. Les résultats de ces travaux et les conclusions dégagées feront l'objet d'une présentation au conseil des commissaires.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9. QUESTIONS DIVERSES**9.1- Comité reconnaissance**

Des membres du comité font état des travaux en vue de l'édition de l'automne 2013 de la fête de la Reconnaissance. Entre autres choses, un appel de candidatures pour le choix d'un artiste de Bellechasse a été publié dans la Voix du Sud.

10.- DOCUMENTATION

Aucun document à ce point.

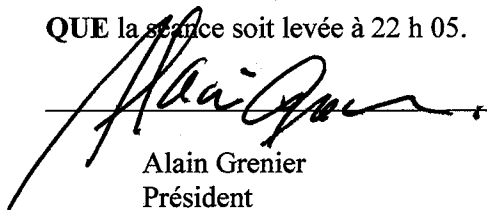
11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à ce point.

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 22 h 05.


Alain Grenier
Président


Serge Mathurin
Secrétaire général intérimaire